

Communiqué final du Conseil Supérieur de la Magistrature

Sous la très haute présidence de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, la session ordinaire du Conseil Supérieur de la Magistrature s'est tenue ce jour lundi 24 août 2015, au Palais de la Présidence de la République.

A l'ouverture des travaux, et comme il est d'usage, le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature a rappelé sa ferme volonté et Son plein engagement pris devant le peuple gabonais, pour la consolidation de l'Etat de droit et promouvoir la bonne gouvernance publique et privée. Par ces objectifs, il attend l'éclosion d'une offre de service public de la Justice de qualité, tant par son impartialité et son équité, que par sa célérité, pour mieux garantir la sécurité des personnes et des biens, ainsi que pour renforcer l'attractivité de l'environnement des affaires.

Il a, ensuite, exprimé sa satisfaction quant à l'aboutissement des réformes judiciaires avec : la création, en janvier 2015, du Centre National d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation ; le renforcement des offres de formation de l'Ecole Nationale de la Magistrature, notamment pour assurer la spécialisation des Magistrats en formation continue et le renforcement des capacités des Huissiers de Justice et des agents de la Sécurité Pénitentiaire ; l'adoption de trois (3) ordonnances portant sur la réorganisation et le fonctionnement de la Justice, le nouveau Code Pénal et le nouveau Code de Procédure Pénale.

Aussi, s'est-il félicité des dispositions pertinentes de lutte contre les nouvelles formes de criminalités et les grands trafics, ainsi que celles qui renforcent la gouvernance publique et privée. C'est principalement pour atteindre les objectifs de bonne gouvernance qu'il est désormais institué, pour une mise en fonctionnement prochaine : un Tribunal Spécial et une Cour d'Appel Spéciale, chargés de la répression de la délinquance financière et économique, ainsi que des nouvelles formes de criminalités comme le terrorisme et la piraterie maritime, les grands trafics de drogue, de médicaments, d'êtres et d'organes humains et des substances stratégiques ;

un Tribunal de Commerce garantissant la qualité des décisions judiciaires, grâce à la participation des représentants des opérateurs économiques, lors des jugements des litiges les concernant ; un Tribunal du Travail, pour plus d'équité dans les jugements relatifs aux différends individuels du travail. Mais, en dépit de ces motifs de satisfaction, il demeure que les Gabonaises et les Gabonais, ainsi que les opérateurs économiques, continuent à se plaindre du manque de célérité, des jugements à géométrie variable et des dilatoires et autres dénis de justice susceptibles d'engendrer le développement de la Justice populaire.

Dans le même temps, plusieurs informations judiciaires ne donnent pas lieu à des actes d'instruction dans les délais impartis, comme pour rechercher, par de tels stratagèmes, la mise en liberté d'office de certains détenus, même ceux pour-

suivis pour des affaires criminelles de haute gravité sociale, sociétale ou économique.

S'agissant du fonctionnement des Juridictions, Il attend donc, de l'ensemble des Hautes Cours et des Juridictions, qu'elles l'aident à garantir une meilleure indépendance du Pouvoir Judiciaire, ainsi que des meilleures conditions de travail, à la suite de l'amélioration de leurs conditions de vie, notamment grâce à la mise en œuvre du nouveau système de rémunération. Le contribuable est plus prompt à accepter que le denier public soit affecté à améliorer le cadre de travail du Magistrat s'il se reconnaît dans sa Justice.

C'est justement pour une amélioration de leurs conditions de travail, qu'il a instruit le Gouvernement d'accélérer la livraison du Palais de Justice de Ntoundou, afin d'y délocaliser la Cour d'Appel de Libreville. La Cour de Cassation, le Tribunal de Commerce et le Tribunal du Travail y seront également affectés jusqu'à la construction de leurs sièges.

Enfin, le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, a instruit le Secrétaire Général de la Chancellerie et l'Inspection Générale des Services Judiciaires de faire procéder, de façon opportune, soit aux différentes passations de services, soit à la remise des dossiers aux intérimaires à choisir parmi les Magistrats les plus anciens, au grade le plus élevé, restés en poste, jusqu'à la prochaine rentrée judiciaire.

Prenant la parole en sa qualité de 1er Vice-président du Conseil Supérieur de la Magistrature, Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a sollicité, compte tenu du contexte calendaire très contraint de Son Excellence, à limiter son propos sur deux types d'engagements d'une part, relativement aux Hautes Instructions livrées dans Son discours d'ouverture du présent Conseil Supérieur de la Magistrature et, d'autre part, quant à la poursuite de l'accélération de la cadence des réformes de la mission Justice du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE).

Poursuivant son propos, le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, relativement aux réformes judiciaires, a également annoncé, qu'il sera, dans l'immédiat, organisé une vaste campagne multiforme d'explication au grand public et d'appropriation par les Magistrats et autres personnels judiciaires, agents publics et aux auxiliaires de Justice, des grandes avancées démocratiques et de renforcement de l'Etat de droit apportées par :

la loi de réorganisation et du fonctionnement de la Justice qui abroge la loi n°7/94 ; le nouveau Code Pénal ; le nouveau Code de Procédure Pénale. Le quatrième trimestre 2015, par ailleurs, sera consacré à veiller à ce que les textes qui sont au Conseil d'Etat, reviennent au Gouvernement pour leur examen en Conseil des Ministres et leur soumission au Parlement.

Il s'agit principalement : du projet de loi organique portant organisation, compétences et fonctionnement de la Cour de Cassation et des Juridictions judiciaires ; du projet de loi organique portant organisation, compétences et fonctionnement du Conseil d'Etat et des Juridictions administratives ; du projet de loi portant Régime Pénitentiaire ;

du projet de Statut Particulier des Greffiers ;

du projet de loi relatif à l'exercice de la profession d'Huissier de Justice.

S'agissant de la mise en œuvre de la Haute Vision du Président de la République, Chef de l'Etat, l'accent sera mis sur l'accélération des travaux en cours sur le nouveau Code Civil afin de mieux prendre en compte les aspects liés au genre, à la protection de la famille et notamment de la femme et de l'enfant, ainsi qu'à un meilleur encadrement, pour plus de célérité et d'efficacité, de la procédure de liquidation de la succession, dont l'aboutissement doit devenir vecteur de paix sociale et non facteur d'interminables conflits transmissibles de génération en génération.

Quant à la révision du Code Civil, elle portera aussi sur la légalisation du mariage coutumier et du mariage religieux dans l'esprit de la volonté de l'expression générale sur cette question existentielle.

Dans le même temps, et avec la même célérité, il sera soumis au Gouvernement le projet du nouveau statut des Magistrats pour l'arrimer aux objectifs de performance et à la culture du résultat. Enfin, le Ministre de la Justice Garde des Sceaux, a soumis à l'arbitrage de Son Excellence, quatre derniers dossiers :

le maître du Sceau de la République, des Grands symboles et cachets officiels, pour lesquels un Centre National a été créé par décret du 11 août 2015 afin de mettre un terme à tous les usages frauduleux qui portent atteinte aux engagements de l'Etat, des collectivités locales et leurs établissements publics ; le registre du commerce et du crédit immobilier pour lequel nous sommes en reste dans l'espace OHADA ; le casier judiciaire central pour lequel un service est désormais ouvert à la Chancellerie du Ministère de la Justice ; la reconstitution des archives dans les Juridictions de tous les Ordres judiciaire, administratif et des Comptes, car à tout moment, la Justice devra être capable de répondre à toute demande d'établissement d'une expédition d'une décision de justice ; ce qui n'est plus le cas depuis près de vingt (20) ans, faute d'archivistes, de salles d'archives et d'archivage numérique.

Prenant la parole à son tour, Madame l'Inspecteur Général des Services Judiciaires, a fait le bilan de quelques Juridictions visitées pour l'année judiciaire 2014-2015.

Enfin, au titre des intégrations, ré-intégrations, promotions, avancements, nominations, affectations, mutations, détachements, désignation de nouveaux membres, le conseil a entériné les mesures suivantes :

INTEGRATIONS
Vu les procès verbaux de l'Ecole Nationale de la Magistrature n° 063, 064 et 066/MJGS/ENMDG.PI du 09 juillet 2015, les élèves magistrats dont les noms suivent sont intégrés dans le corps de la magistrature en qualité de magistrats stagiaires :

Ordre Judiciaire
ADZAYENG BIYOGO Chimène
ALANDJI AMBIET Bruxa Darhelle
AMBONGUILLAT MILALA
Urielle Vanessa
DICKAMBI BIVIGOU Estelle Léa

ELLA ONDO Lionel
IBIATSI MOUITI Stendhal Maier
IBINGA Ayique Blera
INONO Michelle Florianne
KOUSSOU BIKISSA Priscilla Christelle
LIMETE Bétina Loïcque
LOUNDOU Thierry
MABEGHAN Patrick
MEKUI MEYE Bettyna
MEKUI MEYE Joséphine
MISSOUNDA LIPOMBO Kévin
MOUKEYI Pierre Condress
MOUNDOUNGA Diane
MOUORI YOUNOU Erika Nelly
MUNDAKU BANYENDA
TCHIEYA Jacinte Cathérine
NDJEME BENGAL Illich
NDONG EYEGUE Jully Desmond
NTSAME TCHATCHOU MEZUI
Elvira Tatiana
PANDJA BOTCHI Alida Gwladys
PENDI MAGNAHOU Ulrich
SAMBA King Florian
ZENG OBAME Wily
MOUNDOUNGA NDINGA Lavie
MOUSSAVOU IDOUNDOU Noémie Gaëlle
BEKALE Paul Elie

Ordre Financier
ANGUEZOMO NZOH Jessy Cheryle
ASSENGONE MENGUE Ornella Ralya
ASSOUMOU MBEGHA Germain
EYANG MEBALEY Roxane Andréa
MIPIMBOU IBINGA Melissa
MOUPOUNZA MOUMBOGNO Crépin
MOUWABOU Leonel Hurlyss
NOMBO MBATCHY Charlyne Fleur
ONDZAGHA Gira

Ordre Administratif
ANDEME MENIE Peggy Joëlle
ARONDO ZATIANA
DJENDJA OZOU MET Bernice
IDODO Ralph Chanel
MBOUMBOUNDA SYMANGOYE Thierry
MENIE BENGONE Daniel Yann
OBHE NSO épouse MEZUI M'OBAME Aïcha
OLOGUI Christelle Chimelle
ONANGA Y NKALA Juste Fortuné
OZENGA Nicole Andréa
SIMUNGUENGUI Clauberte

II- REINTEGRATIONS
Hervé BIBA NZENGUE
Guy Roger NZAMBA
ADJI BABA TOUKOUR

III- TITULARISATIONS
Les Magistrats stagiaires dont les noms suivent sont titularisés au terme de leur stage probatoire.

Ordre Judiciaire
AYENI Laetitia
BOUANGA Annie Ophélie
BOUSSEYI MABENDE Liz Aurélie
BOUTOGOU Evrard
EBANG ZUE Rodrigue
EVOUNA Rose Pétunia
KONO épouse BOUEDI Anica Praxède
LASSENY NKOLO Angéla Myriam
LEWEMBE Martial Roméo
MAMBOUNDOU MAMBOUNDOU Gildas
MATSANGA MOUBADJI Linda Audrey
MBA MIHINDOU Léance
MENGUE BIBANG Eliane Clémence
MENIE M'EDZO Ardyles Socrates
MIKOMBA MAKEGNI Augustine Lydie
MOUTSINGA Nina Sandrine
MOZOGO EYA Quévin
NDONG MEBALE Guychard
NOGHA Justine
NZINZA Arvède
OKOME ONA Muriel
OLIVEIRA BERE Heidi Arlette Agnès
ONTSOUYIKA NGOUONI Guy Romaric
BOUENETSE Flore Nathalie

Ordre Financier
AVOMO NGOMO Hedga
BENILDE DOUKAGA MOUSSAVOU
ENGO LINGOMBE Jean Anicet
MBOUANGANI BOKOKO Scola Murielle
MBOUDY Virgile Tanguy
MENGUE EVOUNA Guylaine Sandra
MOUELE MOUELE Amour Fabrice
MOUTSINGA EYEGHE Delphine Laeticia Dalhia
NSOME NLEME Jean Philippe
ZUE ALLOGHO Brice Vianney

Ordre Administratif
BILOGUE ELLANG Ulla Pauline
LENDJILI NZE ANGARA Jérémie Vinoed
MBELE Harnac Claver
MOUSSAVOU Achile
NKILI ZEMO Marcelle
NZIENGUI Jean Sylvain
PAMBO PAMBO Eric
TSONA Michèle Nelly
YOLA MAPENDA Sveltana Kathy
ZANG Sergina

IV- AVANCEMENTS
Au premier grade
Est inscrit au premier grade :
ONEWIN OGOUAMBA Lilian

Au grade Hors Hiérarchie
Les Magistrats comptant au moins huit (08) années d'ancienneté dans le Premier grade devraient être inscrits au tableau d'avancement au grade Hors Hiérarchie. Il s'agit de :

Ordre Judiciaire
MAYOKO Viviane épouse NZAMBA
MEGNIER-ME-NZENG Jean Alain
NZIENGUI Apollinaire

V- PROMOTIONS
Au Premier Grade
Sont promus au premier grade, les Magistrats dont les noms suivent :
ANDEME MOUNGUENGUI Stévie
AYEMINGUI Euphrasie
BELEBELET OYINGHA Fabrice
BEYO ADIATOU-LAI Carmella
BOUCKA Steve Daglish
BOUNDONO Danielle Luciana
BOUNGOU MIKOLE
DJENO Roch Philippe
EMBINGA OKINDA Lilian Paterne
KAMBISSI Léa Nicole épouse MAKKE
KOUMBA Valérie Nadège
LOMITSINDA NDJOLE Carine
MAPANGA Lydie
MIKAMA Lucie Angèle
NANGA NANGA Alix Alda
NDALA Rodrigue
NDZONDZO BONGOTA Christina Fara
NGAWALA ADZIAWE Luce
NGAYIMA Edith
NKOULOU Bertille
NTEME NDONG Nadine Chimène
NZAMBI Rodrigue
OBIANG MVE Bruno
OLIBA VINGA Dominique Raëlle
ONGOUORI LEKOGO Emery Belline
OYIGA Yvette épouse KOUARI
SANZI Florence
ZANG ONDO Flora
BOUNGOULOU Jean Pierre
ENGOUNA ONDO François
GNONDA Nicaise
MABOUNDA MOUSSODOU Othman
MAPANGOU MAMMINGA Michel
MASSAMBA ININGOUE Armel
MBIE Marie Diane Mauricette
MBINA Berthe épouse MOUBAMBA MAGANGA
MENGUE M'OWONO Guy Serge
NDOUNA Angélique
NGOUBA GUYCKABANGA Jean Marie
OBAME ELLA Alexis
OGOUMBA Yolande
MAYOMBO Didace
BIBA NZENGUE Hervé
OFOUNDA Pierre
ONEWIN OGOUAMBA Lilian.